



de Belgique à

**ATTESTATION DE NATIONALITÉ**

Le Consulat général de Belgique à \_\_\_\_\_ confirme que

Nom :

Prénoms :

Né à

le

doit être considéré comme étant de nationalité belge.  
Il possède cette nationalité depuis le \_\_\_\_\_ jusqu'à ce jour.

a possédé la nationalité belge du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_, date à laquelle  
il a perdu cette nationalité.

Cette attestation consulaire est délivrée uniquement sur base des informations dont le Consulat général dispose à la date reprise ci-dessus et jusqu'à preuve légale du contraire.

Cette attestation est délivrée sous réserve de décisions contraires des cours et tribunaux belges.

Délivrée à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_